



FICHE THÉMATIQUE

ARTS, TECHNIQUES ET MÉTIERS

L'ART ET LA VIE QUOTIDIENNE



Louis XIV visite la Manufacture des Gobelins, 15 octobre 1667, Simon Renard de Saint-André et Pierre de Sève, 1667-1677

Versailles est le reflet du mécénat royal. Louis XIV, par de nombreuses commandes de meubles et de décors, a encouragé la création artistique.

L'artisan est détenteur d'un savoir-faire précis et d'une expertise dans un domaine artistique comme le verre, la dorure, le métal, la pierre ou le bois. Il réalise ou restaure des pièces uniques ou des petites séries. Il suit un processus de création et de fabrication quelle que soit sa spécialité et le commanditaire. Il respecte ce schéma mettant en œuvre à chaque étape son savoir-faire: les croquis préparatoires, le gabarit et/ou la maquette, la mise en forme définitive, les finitions. Les métiers d'art sont très présents au château de Versailles depuis les débuts de sa construction.



LES MÉTIERS D'ART AU CHÂTEAU DE VERSAILLES

Corporation : ensemble de personnes exerçant le même métier. Par extension, nom donné à une association d'artisans groupés en vue de réglementer la profession et de défendre les intérêts des artisans. Les règles étaient très sévères : un artisan ne pouvait pas travailler librement, il devait être inscrit à sa corporation et se conformer à ses règles. En échange, il était protégé et défendu.

Manufacture : établissement industriel important, où le travail était fait à la main. «Seules» usines existant jusqu'à l'industrialisation progressive au XIXe siècle.



Artisan en haut d'une échelle à l'Orangerie du château de Versailles,
Anonyme XIXe siècle

Menuisier : mot apparaissant au XIIIe siècle, désignant l'artisan travaillant le bois, uniquement pour la fabrication des meubles. Auparavant, le bois pour la construction des maisons, des navires et des meubles était travaillé par les charpentiers. Le mot menuisier vient du bois «menu», donc coupé plus petit que le bois de charpente. Le menuisier fabrique des meubles en bois massif sur lesquels il peut faire de la sculpture légère.

Sculpteur sur bois : 1) artisan s'occupant de la sculpture importante des meubles de menuiserie.

2) artisan chargé de la sculpture des panneaux de bois décorant une pièce (artisan différent du premier).

Ébéniste : mot apparaissant au début du XVIIe siècle, désignant l'artisan qui travaille un bois précieux importé, l'ébène, d'où leur nom. A l'origine, les artisans couvraient les meubles uniquement avec des plaques d'ébène, les sculptant et les gravant. Le nom leur restera même quand ils travailleront avec d'autres bois précieux.

Bronzier : artisan fabriquant les bronzes (alliage très dur à base de cuivre et d'étain). Le fondeur-ciseleur fondait, moulait et ciselait le bronze (ciseleur pour un métal : sculpter). Le ciseleur-doreur terminait les ciselures et dorait.

Stucateur : artisan fabriquant et travaillant le stuc.

Doreur : artisan travaillant avec des feuilles d'or, sur bois, métal ou autre matériau.

Tapissier : ce mot désigne aussi bien l'artisan qui fabrique les tapis et les tapisseries que celui qui pose les tissus sur les murs, les fenêtres et les sièges (voir «éléments divers participant au décor»). Les fabricants de tapisseries sont appelés tapissiers-lliciers (la lice ou lisso, est une pièce du métier à tisser ; c'est une cordelette en forme d'anneau dans laquelle passe un fil de chaîne).



Tenture de l'Histoire du Roy : La Satisfaction faite à Louis XIV par l'ambassadeur d'Espagne
Manufacture des Gobelins, 1732-1735



TECHNIQUES ET MATERIAUX

Fresque : technique de peinture utilisée dans l'Antiquité, puis en Italie à partir du XIII^e siècle et enfin dans les autres pays. Les meilleurs fresquistes sont les Italiens. La peinture est posée sur un enduit de plâtre humide (humide = frais, «fresco» en italien d'où le mot fresque); l'enduit, en séchant, fixe la couleur. Technique très difficile et délicate, demandant une très grande rapidité d'exécution.

« Fresco-secco » : peinture posée sur un enduit sec, très utilisée en France.

Stuc : mélange de plâtre, de sable, éventuellement de poussière de marbre et de colle; il se sculpte plus facilement que le bois, se peignant et se dorant de la même façon. Utilisé par les Romains, il fut redécouvert à la Renaissance. On l'utilise pour les motifs sculptés des plafonds. En Europe, il est employé pour les motifs décoratifs des panneaux dès le XVII^e siècle ; en France, il sera utilisé jusqu'au XIX^e siècle.

Dorure : travail consistant à appliquer des feuilles d'or sur tout matériau. Technique utilisée depuis l'Antiquité. Les feuilles d'or sont très fines, 1/10ème de micron (un cheveu=20 microns) et mesurent 8 cm de côté.

Placage : technique utilisée dès le XVII^e siècle, consistant à coller une fine plaque d'un bois précieux (ébène, palissandre...) sur un bâti de bois courant (bâti : meuble de bois solide et peu précieux, sapin ou chêne, sur lequel on colle des plaques fines de bois précieux). Tout le meuble est couvert de la même essence (=qualité) de bois.

Marqueterie : sur un bâti, on colle des bois différents, aux couleurs variées, formant un motif décoratif, selon un modèle dessiné (bouquets, instruments de musique...). Contrairement au placage, on mélange les essences. Apogée de la marqueterie : XVIII^e siècle.

Trompe-l'oeil : peinture visant à donner soit, par un effet de perspective, l'impression d'un objet en 3D soit l'illusion d'un matériau.



Atalante, trompe l'oeil, Jacques Rousseau, 1679-1683

Marqueterie Boulle : technique mise au point par l'ébéniste André-Charles Boulle (1642-1732) sous le règne de Louis XIV et utilisée par d'autres. L'artisan découpe en même temps deux plaques de même taille, l'une d'écaille, l'autre de cuivre, afin d'obtenir un motif décoratif identique pour les deux matériaux. Ensuite, il travaille sur deux meubles identiques : sur le premier meuble, il colle le fond d'écaille et le décor de cuivre, appelé première partie ; sur le deuxième, il colle le fond de cuivre et le décor d'écaille, appelé contre-partie.

Incrustation : on dessine un modèle, qu'on délimite ensuite sur le meuble; on évide le bois selon ce dessin. Dans les cavités peu profondes, on colle les éléments du décor, préalablement découpés : bois divers, matériaux variés (étain, cuivre, ivoire, pierres...).

Laque : la laque est obtenue à partir de la résine d'un arbre appelé *Rhus Vernicifera*, poussant en Chine, au Japon et au Cambodge. Elle est appliquée en plusieurs couches sur des gazes; les couches poncées sont de plus en plus fluides, seules les dernières sont teintées, la laque étant un matériau transparent. Le laque ainsi obtenu est un matériau très dur et résistant. Le laque européen est un vernis fait à base d'une gomme appelée copal, venue d'Amérique du Sud, imitant la laque ; le travail est tout à fait semblable. Le laque européen est toujours composé comme un tableau. Le laque oriental ne tient pas compte de la structure du meuble.

Soie : matière textile, d'origine animale, tirée des cocons filés par les vers à soie.



Velours : tissu, plus ou moins épais, à deux chaînes superposées (chaîne = ensemble des fils parallèles du tissu disposés dans le sens de la longueur ; trame = ensemble de fils disposés dans le sens de la largeur). Une des chaînes forme le fond du tissu, l'autre forme une surface de boucles ou de poils dressés au-dessus de la première. Le velours peut être de soie, de laine, de coton. Le terme désigne donc une technique et non l'origine du tissu.



Chaise en velours, Jean-Baptiste Boulard, Jean-Baptiste-Claude Séné, Louis-François Chatard, Claude-François Capin, 1786
© RMN-GP (Château de Versailles) /
© Franck Raux

Brocart : tissu précieux broché de fils d'or et d'argent.
Brocher : en tissant on entremèle les fils de soie, d'or et d'argent ; le tissu peut être rebrodé de fils de métal précieux.

| MOBILIER ET OBJETS

Estampille : apparue en 1637, mais systématiquement utilisée à partir de 1751; c'est la signature posée, avec un fer spécial, par le menuisier ou l'ébéniste sur son meuble; mesure prise davantage pour satisfaire l'administration fiscale pour identifier l'artisan.

N. Q. FOLIOT

Estampille de Nicolas Quinibert Foliot,
menuisier ébéniste

MOBILIER DE MENUISERIE

Fabrication d'un meuble de menuiserie : le menuisier commence par dessiner le meuble et en faire une maquette. Ensuite il fabrique le meuble et exécute la sculpture légère (moulures et motifs simples). Quand le meuble demande une sculpture plus élaborée, il est confié à un sculpteur sur bois, spécialisé (exemple : le menuisier Sené fabriquait les sièges et le sculpteur Valois les sculptait). Ensuite, s'il y a lieu, le mobilier est confié à un peintre ou à un doreur. Pour les sièges, la dernière étape est le travail du tapissier.

Table de milieu : table de dimensions importantes, dont les quatre côtés sont sculptés; placée au centre de la pièce.

Table console : table de dimensions importantes, destinée à être placée contre le mur, donc avec trois côtés sculptés.

Console : 1) petit socle fixé sur le mur ou sur une glace pour poser des objets précieux, par exemple des porcelaines. 2) par extension, désigne, dès le début du XVIIe siècle, une table fixée au mur dont les pieds arrière ont disparu et dont les deux pieds avant se rejoignent sur le mur.



Console faite pour Madame de Pompadour,
Jacques Verberckt (sculpteur), Claude-Félix Tarlé (marbrier), 1736
© Château de Versailles, Dist. RMN / © Jean-Marc Manaï



Trumeau : ensemble comprenant la glace et l'encadrement sculpté, le tout faisant partie de la décoration murale en bois sculpté et étant conçu par l'architecte. Toujours placé au-dessus d'une cheminée, d'une console ou d'un meublé.

Siège meublant : mot désignant tout siège placé contre le mur, ne bougeant jamais, faisant partie du décor fixe de la pièce au même titre qu'une cheminée ou qu'une console : canapé, duchesse...

Siège volant : mot désignant les sièges placés au centre de la pièce, destinés à être déplacés au gré de la fantaisie : chaises, tabourets...

Siège à châssis : siège dont la garniture de tissu (dossier, assise, accotoirs) est amovible, permettant de changer les tissus deux fois par an ; ceci est surtout valable pour les sièges meublants dont le bois sculpté s'harmonisait le plus souvent avec la décoration des murs.

Siège à la Reine : siège meublant, dont le dossier, vu de profil, est complètement plat. Plus important de proportions que le siège cabriolet.

Siège en cabriolet : mot apparaissant vers 1740, désignant un siège volant dont le dossier, vu de profil, est incurvé.

Bergère : fauteuil où l'espace entre les accotoirs (ou accoudoirs) et l'assise est complètement tendu de tissu ; siège confortable.

Duchesse : 1) chaise longue, avec un dossier et des accotoirs tendus de tissu, siège de confort.
2) duchesse brisée : duchesse en deux parties, permettant d'avoir, éventuellement, une vaste bergère et un tabouret.

Tabouret : siège volant, sans dossier, sans accotoirs et ayant quatre pieds.

Ployant : tabouret ayant les pieds en X, pouvant se replier, d'où le nom pliant utilisé plus tard.



Pliant, Anonyme, XVIII^e siècle
© Château de Versailles, Dist. RMN / © Christophe Fouin

MOBILIER D'ÉBÉNISTERIE

Fabrication d'un meuble d'ébénisterie :

Le menuisier-ébéniste construit le bâti, d'après un dessin et une maquette. Le bâti est alors plaqué, marqueté ou laqué. Losque le placage ou la marqueterie sont secs, on enlève les bavures de colle, on ponce pour tout égaliser et on polit. Puis, on vernit, surtout pour les meubles de marqueterie. La dernière opération est la fixation des bronzes : serrures, poignées de tiroir, sabots des pieds, angles des meubles... Le bronzier travaille avec l'ébéniste pour que les bronzes s'ajustent parfaitement. L'ébéniste a le droit de monter lui-même ses bronzes et sans doute de fabriquer lui-même les bronzes les plus simples, tels les filets et les cannelures.



Commode, Martin Carlin et Frères Darnault, 1781
© Château de Versailles, Dist. RMN / © Christophe Fouin



Bureau : les premiers bureaux apparaissent dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Ces modèles sont composés d'un plateau, de deux séries de tiroirs latéraux, avec une petite armoire renfoncée au centre, de façon à installer les genoux ; ces bureaux ont huit pieds divisés en deux paires de quatre, reliés entre eux, le pied étant à l'aplomb des tiroirs ; le plateau peut être marqueté ou incrusté. Dès le début du XVIIIe siècle, la silhouette est allégée : quatre pieds seulement, l'armoire centrale disparaît, la quantité de tiroirs diminue; le modèle le plus courant a trois tiroirs de ceinture. Au départ, le plateau est garni de velours, puis de cuir.



Bureau plat,
Louis Marteau et Antoine-Robert Gaudreaus, 1734
© RMN-GP (Château de Versailles) / Daniel Arnaudet

Encoignure : meuble créé au XVIIIe siècle, destiné à occuper l'angle d'une pièce. Le corps de l'encoignure est de forme triangulaire de façon à bien meubler l'angle. Elle est à vantaux, pieds courts, pouvant être assortie au décor de la commode. Sous Louis XVI, on trouve des encoignures ouvertes sans vantaux, munies d'un tiroir de ceinture, d'une tablette d'entrejambe.



Encoignure, Martin Carlin et
Simon-Philippe Poirier, 1770-1772
© Château de Versailles, Dist. RMN /
© Christophe Fouin

Secrétaire (vient du mot secret): meuble à écrire, inventé au XVIIIe siècle. Il en existe des modèles très variés : à pente, à double pente, à cylindre, en armoire... Cependant, ils ont tous un abattant qui ferme à clé, ce qui évite de ranger les papiers après chaque utilisation.



Secrétaire à cylindre de Louis XV, Oeben et Riesener,
1760-1769
© RMN-GP / © Mathieu Rabeau

Commode : les premières commodes apparaissent en France à la fin du XVIIe siècle : corps rectangulaire, à trois ou quatre tiroirs descendant jusqu'au sol et pieds très courts. L'ensemble est entièrement marqueté ou incrusté, de même que le plateau (dessus). Boulle sera le premier à livrer des commodes à plateau de marbre pour Louis XIV en 1708, à deux tiroirs et pieds plus hauts. Le type le plus courant jusqu'en 1730 est la commode, à trois tiroirs, à corps incurvé sur les côtés, à pieds courts, plaquée, dite à la Régence ou tombeau. Ensuite le modèle est supplanté par la commode à deux tiroirs, pieds hauts et formes galbées. Sous Louis XVI, on trouve les deux modèles, mais les formes sont complètement droites. La commode à vantaux apparaît dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, et est d'usage courant sous Louis XVI: les tiroirs sont dissimulés derrière des portes.



Commode, François Mondon et François-Antoine Gaudreaus, 1745
© Mobilier national / Isabelle Bideau



| ECLAIRAGES

« N'avez-vous pas admiré en cent occasions différentes (...) cette prodigieuse quantité de lustres ou d'argent, ou de cristal, et même de cristal de roche ? »
Melle de Scudéry, « Conversations »

Bougie : jusqu'au XIXe siècle, toujours en cire pure, elle fondait très vite et coûtait fort cher; ensuite, en stéarine, elle fondait moins vite. La bougie ne fume pas.

Bougeoir : objet pour éclairer, à un seul binet (réceptacle pour la bou- gie), dont le pied est élargi en plateau et muni souvent d'un anneau pour le porter. Pour le bougeoir, on utilise des bougies.

Chandelle : faite à base de suif; sauf à la Cour, moyen d'éclairage le plus courant, car peu onéreux.

Chandelier : objet à plusieurs branches, toujours garni de chandelles pour éclairer.

Candelabre : objet à plusieurs branches destiné à éclairer, toujours posé sur un meuble ou une cheminée ; équivalent d'un chandelier.



Candelabre, dit de «l'Indépendance américaine»,
Manufacture de Sèvres, 1784-1785
© Château de Versailles, Dist. RMN /
© Christophe Fouin

Girandole : objet à plusieurs branches, toujours posé, fait en métal et toujours garni de cristaux pour refléter la lumière.

Guéridon : 1) socle haut, en forme de piédestal ou de colonne, sur une base, terminé par un plateau rond, le tout en bois ou en métal, destiné à supporter une girandole.

2) nom donné dans la seconde moitié du XVIIIe siècle à une petite table à pied central et plateau rond.

Torchère : socle haut, en métal ou en bois sculpté, terminé par un plateau rond sur lequel on pose les girandoles ; normalement décoré de motifs végétaux et de personnages, d'aspect décoratif. Elle a le même but que le guéridon, nom utilisé plus couramment au XVIIIe siècle.



Torchère, Anonyme, 1814-1830
© Château de Versailles, Dist. RMN /
© Christophe Fouin

Bras de lumière : appliques normalement en bronze, allant par paires, accrochées au mur de part et d'autre d'une glace, avec un ou plusieurs binets.

Lustre : accroché au plafond, il peut être en bois ou en métal, garni ou non de cristaux, avec plusieurs binets.



ÉLÉMENTS DIVERS PARTICIPANT AU DÉCOR

Le décor consiste dans le choix, l'arrangement, la disposition des objets d'art, bronzes, tableaux, pendules, vases, etc... des sièges, des armoires, des tentures, des rideaux, en un mot, de tout ce qui peut être considéré comme meubles.



Chambre de la Reine,
© Château de Versailles,
© Didier Saulnier

«Le Meuble» : nom singulier donné à l'ensemble des tissus décorant une pièce: rideaux, tissus muraux, couverture des sièges, portières (rideaux devant les portes) et lit. Vient du verbe mouvoir, car on changeait les tissus deux fois par an, fin mars et fin octobre, à cause du froid - plus lourd en hiver, plus léger en été.

Tapis : ouvrage en laine ou en soie, purement décoratif, posé sur le sol.

Tapisserie : étoffe tissée en laine, en soie, éventuellement entremêlée de fils d'or et d'argent. Dès le Moyen Age, les tapisseries sont accrochées au mur pour protéger du froid. Avec les progrès techniques, elles deviennent de plus en plus décoratives, presque toujours narratives. Une suite est un ensemble de tapisseries racontant les différents épisodes d'une même histoire, comme l'Histoire du Roi.

Tenture : ensemble de tapisseries comprenant les tapisseries proprement dites et les portières.



Tenture de la Galerie de Saint-Cloud : *Le Parnasse*,
Manufacture des Gobelins, XVIIe siècle

Cheminée : 1) à la française : assez haute, surmontée d'un grand manteau (plaqué de marbre), lui-même surmonté d'un tableau ; aspect monumental;
2) à la royale : apparaît vers 1690, manteau supprimé; la cheminée plus basse était alors surmontée d'une grande glace (généralement une autre glace était placée au-dessus d'un meuble, système permettant de refléter les lustres et d'augmenter la lumière).

Feux : motifs décoratifs en bronze doré et ciselé, toujours par paire, fixés en avant des chenêts, barres de fer sur lesquelles on pose les bûches dans l'âtre.



Cheminée, appartement intérieur Reine cabinet intérieur,
XVIIIe siècle
© RMN-GP (Château de Versailles) /
© Gérard Blot